

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 26 février 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maryline BOIVIN, Maire.

Étaient présents : Maryline BOIVIN, Jean-Jacques JUTEAU, Pascal CHEVROLLIER, Gilles CAUBEL, Nicolas LEGUET, Valérie RENOUL, Hélène VALLET-DELESTRE.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité sans observations.

- ACHAT D'UNE GAZINIÈRE POUR LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal décide l'achat d'une gazinière pour la salle des fêtes auprès de la commune de Baracé pour un montant de 250 €. Les crédits sont ouverts en investissement.

- ACHAT D'UNE ARMOIRE FRIGORIFIQUE POUR LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal décide l'achat d'une armoire frigorifique pour la salle des fêtes auprès de Monsieur Pascal Chevrollier pour un montant de 350 €. Les crédits sont ouverts en investissement.

- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS À L'OCCUPATION DU SOL

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition proposée par les services de l'État pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, pour une période allant jusqu'au 30 juin 2015. La commune instruit les permis de démolir, les déclarations préalables ne créant pas de taxe d'aménagement et les certificats d'urbanisme de simple information.

- CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE "RISQUES STATUTAIRES" : CONSULTATION

Le Conseil Municipal décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire pour la couverture des risques statutaires des agents permanents à compter du 1^{er} janvier 2015 : couverture de l'ensemble des risques statutaires ; franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchises ; Garantie des charges patronales (optionnelle) ; option franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle.

- DÉCLASSEMENT ET ALIÉNATION D'UNE PORTION D'ANCIEN CHEMIN RURAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2001, une enquête publique a eu lieu en Mairie concernant un projet de déclassement d'une portion de chemin en prolongement du terrain cadastré section B n°767 (rue de la Fleur de Lys). Le commissaire-enquêteur avait émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal décide le déclassement d'un terrain d'environ 44 m² constituant la portion d'un ancien chemin rural en sortie de la parcelle B n°767. Il sera vendu pour l'euro symbolique à M. et Mme BOISSONNEAU, propriétaires de la parcelle cadastrée B n°767. Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge des acquéreurs.

- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDIT POUR LE RÈGLEMENT D'UNE FACTURE EN INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à payer la note d'honoraires du cabinet Branchereau, géomètre à Angers, d'un montant de 620,40€ TTC pour la pose de 3 repères et réalisation d'un plan topographique pour les travaux de la station d'épuration. Les crédits sont inscrits au budget annexe de l'assainissement, en investissement.

- SITUATION DU COMMERCE DE LA JAILLE-YVON : PRINCIPE D'ACQUISITION DU FONDS

Considérant que la commune est propriétaire des murs du commerce sis 16 rue Saint Loup et considérant que ce commerce est le dernier de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au principe d'achat du fonds de commerce – commerce multi-services : matériel et licence de débit de boissons (licence IV).

Le Maire est autorisé à proposer un prix d'achat et à négocier avec maître Bernard JUMEL, liquidateur judiciaire à Angers. La proposition officielle d'achat ne se fera qu'après accord du conseil municipal.

A La Jaille-Yvon, le 6 mars 2014
Le Maire,
Maryline BOIVIN

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE LA JAILLE-YVON" at the top and "Maine et Loire" at the bottom, separated by two small stars. The signature is a cursive script that extends across the stamp.